Л163
148

N°. 74.

JOURNAL UNIVERSEL,
OU
RÉVOLUTIONS DES ROYAUMES;

Rédigé par M. AUDOUIN, *Citoyen-Soldat du District des Carmes.*

Liberté sans licence, & vérité sans fiel.

НИВ. БИБЛИОТЕКА
И. Бр. 11284

Du Jeudi 4 Février 1790.

DÉPOSITIONS de M. le Comte de la CHATRE & de M. l'Abbé d'Aymard, dans l'affaire de M. de FAVERAS.

Huit TÊTES des Membres du Parlement de Rennes, COUPÉES par le Peuple.

Grandes PRÉCAUTIONS des Officiers de la Garde Nationale, pour empêcher la FUITE DE M. DE FAVERAS.

M. LE MAIRE, rendant visite aux Habitans du Fauxbourg Saint-Antoine.

Particulier qui se jette à l'eau pour en retirer sa Fille. — Variétés. — Anecdotes. — Assemblée Nationale.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

UNE lettre de Rennes, arrivée hier à Paris, annonce que, depuis trois jours, le Peuple

s'eſt porté aux derniers excès envers les Parlementaires. On aſſure qu'il y a déjà huit ou dix têtes de coupées. Nous déſirons que la nouvelle ne ſoit pas auſſi terrible, mais nous dirons cependant que ces Meſſieurs ſe ſont rendus coupables au dernier chef.

On a entendu, hier matin, dans l'affaire de M. de Faveras, M. le Comte de la Châtre; & le ſoir, M. l'Abbé d'Aymard, Grand-Vicaire de Strasbourg: ils ont dit ne point connoître l'affaire, & ne pouvoir en rendre un compte exact; mais ils ont ajouté qu'ils reconnoiſſoient M. de Faveras pour l'avoir vu quelquefois. C'étoit bien la peine d'arrêter un Jugement pour entendre de pareilles dépoſitions.

Aux Auteurs du Journal de Paris.

MESSIEURS,

J'arrive de Lyon; en m'embarquant dans la Diligence d'eau, de Lyon à Mâcon, j'ai appris un événement que je préſume devoir intéreſſer le Public, puiſqu'il concerne un homme juſtement célèbre, qui a conſacré ſa vie à plaire à la Nation entière, & qui y a ſi bien réuſſi. M. Grétry retournoit à Paris pour mettre au Théâtre *Pierre-le-Grand*; il étoit accompagné de ſa femme & de ſa fille; cette dernière âgée d'environ 15 ans. Ils

ſont tous éveillés à cinq heures du matin, au moment du départ de la Diligence. Mademoiſelle Grétry, encore toute endormie, prend pour du ſable l'eau de la Saône débordée alors de plus de douze pieds; elle entre dans la rivière qui l'entraîne; c'étoit ſur la fin de Novembre, & le jour étoit bien loin de paroître. M. Grétry ſeul voit ſa fille flotter ſur l'eau, ſoutenue par ſes vêtemens; il s'élance, tombe ſur un fond ſolide qui lui permet de ſaiſir ſa fille, d'appeller à ſon ſecours, & de la remettre entre les mains des Batteliers. *Brave homme*, lui dit le Chef des Mariniers, en lui frappant ſur l'épaule, *ſavez-vous que la Providence vous a mieux ſervi que votre courage, le haſard vous a porté ſur les marches d'un eſcalier que l'eau couvre dans ce moment, de façon qu'un demi-pied à droite ou un demi-pied à gauche, vous tombiez dans une profondeur de plus de trente pieds.* J'ai frémi, Meſſieurs, en ſongeant au triple danger que la famille entière avoit couru, car la mère étoit préſente; & j'ai penſé que, conſacrant votre Feuille à l'intérêt Public, vous profiteriez du premier eſpace, pour lui faire part d'un événement qui devoit être ſi terrible, ſous tous les rapports, & qui cependant s'eſt terminé d'une manière ſi heureuſe.

Sur M. de Faveras.

Les Officiers de la Garde Nationale, qui gardent le Sieur de Faveras, & qui répondent de ſa perſonne, ont été dire, avant-hier matin, à M. de la Fayette qu'ils n'en vouloient plus répondre; parceque pluſieurs de ſes ſoi-diſans

Parens, venoient le voir avec des manchons, manteaux, & qu'il pourroit fort bien arriver que ces Meſſieurs lui gliſſaſſent un couteau, malgré toute leur attention. Depuis on n'a laiſſé parler que de loin à l'accuſé, & de telle maniere qu'un de ſes gardiens eſt toujours placé entre les interlocuteurs.

VARIÉTÉS.

Sur les affaires du temps.

Que d'inſenſés avoient proſcrit de leur autorité privée, un certain nombre de Répréſentans! leur projet étoit d'attenter à la liberté de l'Aſſemblée Nationale, & de la contraindre par la force à adopter leurs chimériques opinions. Tout en ſe plaignant de ces lenteurs, ſouvent ſi ſalutaires, ils alloient porter le trouble parmi nos Députés, les diſperſer, élever de nouveaux obſtacles à la confection des Loix, allumer le flambeau de la guerre civile, détruire, à main armée, dans un jour, le fruit de tant de peines & de tant de travaux, & rendre l'eſpoir aux ennemis de la Patrie. De quel droit, diſions-nous à un de ces audacieux, prétendez-vous employer la violence contre mon Repréſentant? Il eſt le mien comme le vôtre, & votre opinion n'eſt pas la mienne. Avez-vous des griefs! Les Diſtricts ſont ouverts : portez-y vos plaintes : ſi elles ſont fondées, les mêmes Commettans qui ont donné des pouvoirs, peuvent ſeuls les révoquer; mais

ſur-tout ne prenez point la Commune de Paris pour le Royaume de France : accuſez les Députés Provinciaux que vous inculpez à leurs Bailliages : ſi les uns ou les autres ſont coupables, qu'on en faſſe juſtice : ſi vous avez calomnié, qu'on la faſſe de vous : tel eſt le cercle de vos droits & de vos devoirs.

Sur la Nobleſſe.

O Dorval ! fier du nom de tes Aïeux, qui, s'ils revenoient au monde, te rejetteroient comme l'opprobre de ce nom que tu avilis par tes déſordres ; ivre des honneurs de cette grande place dont tu ignores, ou dont tu mépriſes les devoirs, écarte ce cortège de Valets inſolens que ta fortune couvre de ton faſte, & que tes exemples corrompent ; dépouille-toi de tous ces ſignes de la grandeur, qui ſoutiennent ta morgue & qui excitent ma riſée ; approche & viens te meſurer tête-à-tête, cœur à cœur, ame à ame, avec le ſage & ſpirituel Florville... Mais non : ta nullité, ta baſſeſſe ſeroient trop frappantes à côté des talens & des vertus qui accompagnent ſa roture. Rentre plutôt dans la pompe de ton Palais ; recouvre-toi bien vîte de l'attirail de ton luxe, & de toutes ces décorations qui ne ſont rien de toi-même ; tu n'as que ce moyen d'en impoſer à la multitude ; mais ſonge que les hommages & les proſternations de la multitude ne valent pas l'eſtime d'un ſeul Florville.

O Melcourt ! que me prouve ces vieux titres & cette longue kyrielle d'Aïeux dont

les vertus, s'ils en avoient, ne t'appartiennent pas ? Si tu exiges mon reſpect, ou même ſi tu veux mériter mon eſtime, ſerre tes papiers, montre-moi tes actions.

Il y a des lettres de nobleſſe pour les talens ; pourquoi n'y en a-t-il point pour les vertus ?

Quel monſtre dans la ſociété qu'un mauvais Citoyen qui eſt Noble !

L'homme annobli ſeroit le vrai Noble, ſi l'argent & la faveur ne conduiſoient point à l'annobliſſement comme à tout le reſte.

M. Bailly, Maire de Paris, a rendu viſite avant-hier aux habitans du Fauxbourg Saint-Antoine. Il leur a fait diſtribuer du pain. On nous a aſſuré qu'on lui a demandé à grands cris la tête de M de Faveras.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance de Mardi.

La plus grande partie de la Séance a été conſacrée à un rapport fait par M. Thouret, ſur l'organiſation judiciaire, au nom du Comité de Conſtitution.

On doit ſe rappeller qu'il y a environ un mois, un premier rapport donna le plan d'une nouvelle Conſtitution des Tribunaux de Juſtice ordinaire : dans le rapport fait ce matin, le même Comité préſente le deſſein des Tribunaux qui doivent juger toutes ces affaires ſi

nombreuſes aujourd'hui & que font naître le Commerce & la Marine ; des Tribunaux qui doivent terminer les conteſtations élevées ſur les objets d'Adminiſtration dans les Diſtricts & dans les Départemens ; des Tribunaux enfin qui, placés près des frontières du Royaume, comme les barrières qui vont y être tranſportées, prendront connoiſſance des affaires occaſionnées par les traites.

Dans le nouveau ſyſtême d'organiſation judiciaire, tous les anciens Tribunaux, depuis les plus petits Bailliages juſqu'aux Parlemens & juſqu'au Conſeil des caſſations, tout eſt ſupprimé & remplacé.

Ce ſecond rapport ſera imprimé & ſoumis ſans doute, avec le premier, à la diſcuſſion.

A la ſuite de ce rapport, M. Deſmeuniers en a fait un autre dans lequel il a propoſé ſept nouveaux articles ſur les Municipalités. Il étoit indiſpenſable de les décréter ſur-le-champ ; car déjà les Municipalités s'organiſent de toutes parts. Pluſieurs de ces articles ont été longuement & vivement débattus.

Avis au Public.

M. Moreau, Profeſſeur d'Aſtronomie, ouvrira le Samedi 6 Février un troiſième cours d'Aſtronomie Elementaire, qu'il continuera les Mardis, Jeudis & Samedis ſuivans. Il fera uſage d'une machine de ſon invention, indiquée par M. Mentelle, dans ſa Coſmographie. Il ſe flatte qu'en ſix leçons on aura

une idée complette de l'Aſtronomie. Le prix de la Souſcription eſt de 24 liv. On ſouſcrit chez M. Moreau, rue des Maçons-Sorbonne. N° 9.

Il donne auſſi des leçons particulières d'Aſtronomie & de Mathématique.

Ma PERMISSION D'IMPRIMER ſe trouve dans l'Article XI de la Déclaration des Droits de l'Homme & du Citoyen, qui porte : *Tout Citoyen peut PARLER, ÉCRIRE & IMPRIMER LIBREMENT, ſauf à répondre de l'abus de cette Liberté dans les cas déterminés par la Loi.*

Ce JOURNAL paroît tous les matins.

On ſouſcrit à Paris, au Bureau du JOURNAL UNIVERSEL, rue du Petit-Bourbon, près Saint-Sulpice, N°. 22.

Le prix de l'Abonnement de ce Journal, franc de port, *eſt de 3 liv. par mois pour Paris, 9 liv. pour trois mois, &c.*

On s'abonne auſſi pour la Province, en affranchiſſant les lettres & le port de l'argent.

Il eſt ouvert à tous les Citoyens qui voudront l'enrichir de quelque Nouveauté intéreſſante.

Nota. *On eſt prié d'affranchir les Lettres, Paquets, &c.*

De l'imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.